

Formation Mise en situation 04 : Transposition des acquis durant la POE sur un projet personnel

■ Durée :	5 jours (35 heures)
■ Tarifs inter-entreprise :	1 875,00 € HT (standard) 1 500,00 € HT (remisé)
■ Public :	Tous
■ Pré-requis :	Aucun
■ Objectifs :	Élaboration d'un dossier de plan de bâtiment complexe sur 3 mises en situation Recherche du projet et de la faisabilité Respecter les normes du projet Création libre en réutilisant plusieurs logiciels étudiés auparavant. Adaptation du travail en groupe Mise en pratique des notions acquises
■ Modalités pédagogiques, techniques et d'encadrement :	• Formation synchrone en présentiel et distanciel. • Méthodologie basée sur l'Active Learning : 75 % de pratique minimum. • Un PC par participant en présentiel, possibilité de mettre à disposition en bureau à distance un PC et l'environnement adéquat. • Un formateur expert.
■ Modalités d'évaluation :	• Définition des besoins et attentes des apprenants en amont de la formation. • Auto-positionnement à l'entrée et la sortie de la formation. • Suivi continu par les formateurs durant les ateliers pratiques. • Évaluation à chaud de l'adéquation au besoin professionnel des apprenants le dernier jour de formation.
■ Sanction :	Attestation de fin de formation mentionnant le résultat des acquis
■ Référence :	MIS102022-F
■ Note de satisfaction des participants:	4,62 / 5
■ Contacts :	commercial@dawan.fr - 09 72 37 73 73

■ Modalités d'accès :	Possibilité de faire un devis en ligne (www.dawan.fr , moncompteformation.gouv.fr , maformation.fr , etc.) ou en appelant au standard.
■ Délais d'accès :	Variable selon le type de financement.
■ Accessibilité :	Si vous êtes en situation de handicap, nous sommes en mesure de vous accueillir, n'hésitez pas à nous contacter à referenthandicap@dawan.fr , nous étudierons ensemble vos besoins

Création d'un projet libre d'un bâtiment complexe

A plusieurs et sur l'ensemble des 3 semaines de mise en situation, les stagiaires réutilisent les notions apprises jusqu'ici durant leur formation pour modéliser un projet de bâtiment de leur choix en respectant les normes. Ils établiront in fine un dossier de plans semblable à ceux du permis de construire en phase avant-projet sommaire de leur ouvrage contenant :

- Les plans intérieurs des différents niveaux,
- Les plan de situation et plan de masse des constructions à édifier ou à modifier
- Un plan en coupe du terrain et de la construction, une notice décrivant le terrain et présentant le projet
- Un plan des façades et des toitures
- Un document graphique et/ou une vue 3D immersive permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement

Semaine 2